

Biophytis annonce un changement de ratio pour son programme d'American Depositary Receipt ("ADR")

Paris (France), Cambridge (Massachusetts, États-Unis) , le 17 mars 2023, 8h00 CET - Biophytis SA (NasdaqCM : BPTS, Euronext Growth Paris : ALBPS) (la "Société" ou "Biophytis"), société de biotechnologie spécialisée dans le développement de médicaments destinés à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement, notamment l'insuffisance respiratoire sévère chez les patients souffrant de COVID-19, annonce aujourd'hui effectuer un changement de ratio dans son programme ADR de la Société, comprenant un changement de ratio entre les American Depositary Shares (les "ADS") et les actions ordinaires de Biophytis (les "Actions") d'un ADS représentant dix Actions, à un ADS représentant cent Actions (le "Changement de Ratio"). La date d'entrée en vigueur du changement de ratio (la "date d'entrée en vigueur") devrait être le 30 mars 2023.

Conformément au changement de ratio, à la date d'entrée en vigueur, les détenteurs enregistrés qui détiennent directement des ADRs devront échanger leurs ADRs existants contre de nouveaux ADRs sur la base d'un nouvel ADR pour chaque lot de dix ADRs existants remis. Le dépositaire contactera les détenteurs d'ADRs et organisera l'échange de leurs ADRs existants contre de nouveaux ADRs. Pour les détenteurs d'ADS, le changement de ratio aura le même effet qu'une division d'ADS inversée de un pour dix. Les ADS continueront à être négociés sur le Nasdaq Capital Market sous le symbole "BPTS".

Aucune nouvelle action ne sera émise dans le cadre du changement de ratio et ce changement de ratio ne modifie pas le nombre total d'actions ordinaires de Biophytis.

En conséquence du changement de ratio, le prix de négociation des ADS de la Société devrait automatiquement augmenter proportionnellement, mais la Société ne peut garantir que le prix de négociation des ADS après le changement de ratio sera au moins égal au prix de négociation des ADS avant le changement de ratio, multiplié par le nouveau ratio de 10:1.

Stanislas Veillet, PDG de Biophytis, a déclaré : « *Nous pensons que le changement de ratio est dans le meilleur intérêt de toutes nos parties prenantes car il nous permettra d'assurer le maintien de la cotation de Biophytis sur le Nasdaq et d'accroître la visibilité de la Société sur ce marché* ».

A propos de BIOPHYTIS

Biophytis SA est une société de biotechnologie de stade clinique spécialisée dans le développement de thérapeutiques visant à ralentir les processus dégénératifs associés au vieillissement et à améliorer les résultats fonctionnels des patients souffrant de maladies liées à l'âge, notamment l'insuffisance respiratoire sévère des patients souffrant de COVID-19. Sarconeos (BIO101), notre principal candidat médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale, qu'il est prévu de développer comme traitement de la sarcopénie

Communiqué de presse

dans le cadre d'essais cliniques de phase 3 à venir aux États-Unis, au Brésil et en Europe (SARA-31 et SARA-32). Il a également été étudié dans le cadre d'une étude clinique de phase 2-3 en deux parties (COVA) pour le traitement des manifestations respiratoires sévères du COVID-19 en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis. Une formulation pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de développement pour le traitement de la dystrophie musculaire de Duchenne (DMD). La société est basée à Paris, en France, et à Cambridge, dans le Massachusetts. Les actions ordinaires de la Société sont cotées sur Euronext Growth (Ticker : ALBPS -ISIN : FR0012816825) et les ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur Nasdaq Capital Market (Ticker BPTS - ISIN : US09076G1040). Pour plus d'informations, visitez le site www.biophytis.com

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent toutes les déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Dans certains cas, vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que "perspectives", "croit", "s'attend", "potentiel", "continue", "peut", "sera", "devrait", "pourrait", "cherche", "prédit", "à l'intention", "tendances", "plans", "estimations", "anticipe" ou la version négative de ces mots ou d'autres mots comparables. Ces déclarations prospectives sont fondées sur des hypothèses que Biophytis considère comme raisonnables. Toutefois, il ne peut être garanti que les déclarations contenues dans ces énoncés prospectifs seront vérifiées, celles-ci étant soumises à divers risques et incertitudes. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont également soumises à des risques qui ne sont pas encore connus de Biophytis ou qui ne sont pas actuellement considérés comme significatifs par Biophytis. Par conséquent, il existe ou existera des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans ces déclarations. Veuillez également vous référer à la section "Risques et incertitudes auxquels la société doit faire face" du rapport financier semestriel 2022 de la société disponible sur le site internet de BIOPHYTIS (www.biophytis.com) et tels qu'exposés dans la section "Facteurs de risque" du formulaire 20-F ainsi que d'autres formulaires déposés auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission, USA). Nous ne nous engageons pas à mettre à jour ou à réviser publiquement les déclarations prospectives, que ce soit à la suite de nouvelles informations, de développements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

Contact Relations Investisseurs

Philippe Rousseau CFO

Investors@biophytis.com

Contact Médias

Antoine Denry : antoine.denry@taddeo.fr +33 6 18 07 83 27

Agathe Boggio : agathe.boggio@taddeo.fr +33 7 62 77 69 42
